

-.M.T.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida , le 30 avril 1956.-  
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

(1) N° 1808 /Just.-

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Aff.: AYUZA François;-



A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I .-

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre n°2064/RMP.8163/VdH. du 20/4/1956, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé AYUZA François, chauffeur Régideso est actuellement muté en Territoire de Kibungu, où il travaille sous les ordres de Monsieur Goller depuis le 9 avril 1956; qui est le responsable du véhicule RU.3954 depuis la même date.

L'Officier de Police Judiciaire,  
A. STRIJBOS,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

(1) N° 2064 /RMP 8168/VDH

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

Aff. AYUZA François

26.4.56  
1904/Just.

S

Monsieur le "Juge de Police  
A S T R I D A.-

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour disposition et compétence, le dossier de mon Officier concernant le nommé AYUZA François fils de Ayuza et de Mwayuma, résidant à Astrida chauffeur à la Regideso Prévenu de "Transport des passagers clandestins O.R.U 2I/IO8 du 12/8/53 art. 1 et 3

Note: Il y a lieu de convoquer à l'audience l'agent de la Regideso qui s'occupe du personnel pour savoir si les passagers étaient des ouvriers de la Regideso. Le prévenu est libre.

Veuillez m'aviser de la suite intervenue.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI  
B. VAN DER HEYDEN

Certifié conforme à la minute  
Le secrétaire du Parquet  
P. M. A. G. M. M. M.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.